



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 32

Séance du vendredi 21 juillet 2017

Le vingt et un juillet 2017 à 13h06, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : M. VIALATTE, M. MULE, M. MAS SAINT GUIRAL, Mme DUCASSE, M. MERCHEYER, Mme ANTONINI, M. DRAVETON, Mme THIRY, Mme GIORDANO, M. PEREZ, Mme ESPINASSE, Mme ENGELMANN, M. GUINET, Mme MAHIEU, Mme CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, M. PASTOR, Docteur ROURE, Mme AGUILLON, M. BAISSAT, Mme CASAGRANDE, Mme BROTONS, Maître KUNTZ, Maître VIDAL, Mme CASSAR, Mme HAMM-CREVAU, M. SINISCALCO, M. GIMENEZ, M. BOCCALETTI, M. JACHETTA, Mme BERGEOT, M. TAMBURI.

Procurations : Mme Agnès ROSTAGNO à M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, M. Joël TONELLI à Mme Dominique ANTONINI, Mme Delphine QUIN à Mme Viviane THIRY, M. Hervé FABRE à Mme Nadine ESPINASSE, M. Denis PERRIER à Mme Sylvie MAHIEU, Mme Françoise JULLIEN à M. Jacques JACHETTA.

Absents : M. NAVARRO.

Excusés :

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 13h38

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15018

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 28 JUIN 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15019

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 28 JUIN 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE Du compte rendu des décisions présentées ci dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15020

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE COMPTE RENDU.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15021

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT COMPETENCE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta + proc. Madame Jullien, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Procès Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15022

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "LA MONTAGNE BLANCHE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR - ECOLE ELEMENTAIRE CARREDON - CLASSES DE MMES GAIDON GERALDINE ET TORTOSA SABINE (ANNEE SCOLAIRE 2016/2017)

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour « LA MONTAGNE BLANCHE » organisé par l'ODEL VAR à VARS, à raison de 200,00 euros/élève pour les classes de Mmes GAIDON Géraldine et TORTOSA Sabine, enseignantes sur l'école élémentaire CARREDON, soit un montant de 9 000,00 euros (NEUF MILLE EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15023

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELECVAR) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE - ALLEE DES RESTANQUES - DOSSIER N° 1357 - MODIFIE LA DELIBERATION N° 14840 DU 28/11/2016

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER la délibération du Conseil Municipal N° 14840 du 28 novembre 2016 relative au versement d'un fonds de concours au profit du Syndicat SYMIELECVAR dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux Allée des restanques

D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR d'un montant de 67 310,72€ dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux allée des Restanques au lieu de 56 250,00€.

DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal de la Ville – exercice 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15024

RAPPORTEUR : Philippe GUINET

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIE VERTE DE LA COUDOULIERE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 172 438,00€ auprès de la communauté d'agglomération

Toulon Provence Méditerranée pour financer les travaux de requalification de la voie verte de la Coudoulière.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15025

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

EXTENSION DU CINEMA ' SIX N'ETOILES '- DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 136 000,00€ du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée pour les travaux d'extension du cinéma « Six n'étoiles » rue Vincent Picareau.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15026

RAPPORTEUR : Régine AGUILLON

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES AU TITRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT VILLE-ASSOCIATIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE VERSER à chaque association retenue les subventions relatives au(x) projet(s) accepté(s) dans le cadre de la mise en place et l'encadrement d'activités éducatives pour l'année scolaire 2017-2018.

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec les associations et toutes pièces afférentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15027

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS, DE DENREES ALIMENTAIRES ET D'ACCESSOIRES POUR LA PISCINE A USAGE DU PUBLIC ET DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'installation et l'exploitation de distributeurs de boissons, de denrées alimentaires et d'accessoires pour piscine à usage du public et des employés

municipaux.

DE DIRE Que la durée d'exploitation est fixée à un an renouvelable de manière expresse 3 fois pour une durée de une année à compter du 17 juillet 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15028

RAPPORTEUR : Dominique ANTONINI

SIGNATURE CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER La signature de la « charte de soutien à l'activité économique de proximité » en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15029

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

GRATUITE DES EMPLACEMENTS FORAINS POUR LA FETE DE LA TOMATE LE 29 ET 30 JUILLET 2017 ET FIXATION DES TARIFS POUR LE REPAS D'OUVERTURE LA VENTE DE TEE-SHIRT ET DE TABLIERS

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER Les tarifs suivants :

Dîner d'ouverture : 20 euros par personne boissons comprises

Tabliers : 15 euros pièce

T-shirt : 12 euros pièce

D'ACCORDER La gratuité d'occupation des sols à l'ensemble des forains participant à cette manifestation

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15030

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

ACTIVITE VOILE POUR LES JEUNES SIX FOURNAIS - CONVENTION AVEC LE YACHT CLUB DE SIX FOURS - EXERCICE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention avec le Yacht Club de Six-Fours-Les-Plages

DE DIRE Qu'une prestation financière d'un montant de 9 600 € (neuf mille six

cent euros) sera versée au Yacht Club de Six-Fours-Les-Plages

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15031

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE TYPE 3 SIS 113 AVENUE JOSEPH RAYNAUD - LOCATAIRES M.ET MME DEBRENNE-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

4 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti

2 contre : Monsieur Jachetta + proc. Madame Jullien

DECIDE

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 650 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au bail de M.et Mme DEBRENNE.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15032

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 3 SIS 152 RUE PASTEUR -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER La durée de la mise à disposition à deux ans à compter du 28 août 2017.

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 290 euros. En cas de renouvellement de la convention à l'issue de la période consentie, ce loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15033

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET D'INSTALLATION D'UNE MARQUISE AU NIVEAU DE L'ENTREE DES LOCAUX DU CCAS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'une marquise au niveau de l'entrée des locaux du CCAS ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la

conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15034

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'INSTALLATION SPORTIVE DU STADE HENRI BOURRELY - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité de l'installation sportive du stade Henri Bourrely ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15035

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité de l'église Notre Dame de l'Assomption ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15036

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS SITUES DANS LE CIMETIERE REYNIER II - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité des sanitaires publics situés dans le cimetière Reynier II ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15037

RAPPORTEUR : Joseph MULE

REFECTION ET REAMENAGEMENT DES PROTECTIONS DU PLAN D'EAU DU PORT DE LA COUDOULIERE (DIGUE OUEST) DEPUIS LE MUSOIR JUSQU'A L'EPI

NORD

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU DOSSIER DEFINITIF DU PROJET

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions : Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

DE CONCLURE que le bilan de la concertation publique est positif,

DE CONFIRMER l'utilité de procéder à la réfection et au réaménagement des protections du plan d'eau du Port de La Coudoulière

D'ARRETER le dossier définitif du projet de réfection et de réaménagement des protections du plan d'eau du Port de La Coudoulière

DE DIRE que ledit projet sera tenu à la disposition du public.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15038

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES PUBLICS ET DE L'ACCUEIL SITUES DANS LE CIMETIERE DE COURRENS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité des sanitaires publics et de l'accueil situés dans le cimetière de Courrens ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15039

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN ABRI A VOITURES SUR LE PARKING DU POSTE DE LA POLICE MUNICIPALE- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la mise en place d'un abri à voitures sur le parking du poste de la police municipale ci-annexée ainsi que toutes les pièces

qui en seraient la suite ou la conséquence.

Vu l'avis exprimé par les commissions : Urbanisme – Travaux ;
Environnement – Propreté

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15040

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**Après débat contradictoire
LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE

DE PRENDRE En application du décret du 11 mai 2000, du rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public d'élimination des déchets

ACTE

DE DIRE Que le présent rapport sera porté à la connaissance du public dans les
conditions prévues dans les deux derniers alinéas de l'article L2313-1
Code Général des Collectivités Territoriales et qu'un exemplaire sera
adressé au président du SITOMAT et de la Communauté
d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15041

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

OCTROI DE TITRES RESTAURANT - MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER La délibération n° 13794 du 29 mars 2013

DE DIRE Que la valeur faciale du titre sera fixée à 7.50 €, à compter du
1er octobre 2017.

DE DIRE Que la participation financière de l'employeur s'élève à 60 % de la
valeur faciale.

DE DIRE Que la participation financière des agents reste inchangée.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de
la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15042

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOI

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER Le tableau des effectifs par la création du poste suivant :
– Ingénieur Territorial

DE DIRE

Que cet emploi sera pourvu conformément à la législation en vigueur.

DE DIRE

Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Six Fours Les Plages.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15043

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE DE CONVENTIONS PORTANT MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE ET LA SAPR -SOCIETE PAUL RICARD- RELATIVES AU PORT DES EMBIEZ

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions: Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta + proc. Madame Jullien

DECIDE

D'ACCEPTER Les termes des deux conventions.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer deux conventions concomitamment, l'une autorisant la commune à utiliser certains équipements installés sur la propriété privée de la SAPR et qui sont nécessaires à l'exploitation du port, l'autre autorisant la SAPR à utiliser des équipements situés sur le domaine public portuaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15044

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLAB - ENTRETIENS LITTERAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au comité de liaison des associations bruscaïnes pour l'organisation des entretiens littéraires

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal de la ville 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h38.

Le Secrétaire de séance



Madame BERGEOT

Le Député honoraire

Maire des Six-Fours-Les-Plages

Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE